

PARTENARIATS

La Guinée Équatoriale ne dispose pratiquement pas comme la majorité des pays africains de partenaires effectifs au développement. Le pays est responsable quasi totalement de son auto développement.

La Guinée Équatoriale ne bénéficie que très peu de financement externe pour la santé; les fonds publics représentent plus de 95 % du financement total pour la santé.

Le Ministère de Santé anime un cadre de concertation avec les partenaires pour la santé variable en fonction des questions.

Le Système des Nations Unies organise à travers la coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies une réunion semestrielle qui permet au corps diplomatique et aux agences du Système des Nations Unies de discuter des questions relatives à la mise en oeuvre de l'UNDAF.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a mis en place un Comité National de Coordination, de Suivi et d'Évaluation de la Coopération Internationale CONCOORD. Ce comité est l'organe national de coordination de la coopération internationale. Son objectif principal est d'organiser, de coordonner et de faire le suivi et l'évaluation de la coopération internationale.

La coopération bilatérale est peu importante : Avec l'Espagne, partenaire traditionnel, la coopération est en réduction progressive depuis le début des années 2000. Avec le Cuba, la coopération est essentiellement orientée vers la formation de personnel de santé et ce grâce au financement propre du pays. La coopération avec la France, les États-Unis d'Amérique et la Chine se renforce et elle est minime avec d'autres pays développés et institutions internationales (le Canada, l'Allemagne, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International).

La coopération avec les ONGs internationales est très limitée. Dans le domaine de la santé, seule la Fédération Espagnole de Religieuses (FERS) Sanitaires travaille comme une vraie organisation non gouvernementale internationale. La Croix-Rouge de la Guinée Équatoriale, membre de la Fédération de la Ligue des Croix-Rouge et du Croissant Rouge est une ONG à dimension nationale et qui agit activement dans le secteur de santé. La plate-forme d'ONGs de la société civile pour la lutte contre le VIH/Sida est en cours de création avec l'appui de l'OMS et l'Union Européenne.

Le Système des Nations Unies composé de 5 Agences (UNDP, UNFPA, UNICEF, OMS, FAO) apporte un appui technique au développement du pays. La coopération technique avec le Système des Nations Unies s'organise autour du cadre d'Aide pour le Développement des Nations Unies (UNDAF 2008-2012).

OPPORTUNITES	DEFIS
<p>1) La création d'un Comité National de Coordination, de Suivi et une Évaluation de la Coopération Internationale au sein du Ministère des Affaires étrangères ;</p> <p>2) La contribution des ONGs comme la FERS et la CRGE qui travaillent avec le Gouvernement dans le domaine de la santé au niveau communautaire ;</p> <p>3) Une assistance technique de qualité apportée par les Nations Unies.</p>	<p>1) Dynamiser et opérationnaliser le Comité National de Coordination Suivi et l'Évaluation de la Coopération Internationale ;</p> <p>2) Renforcer au niveau du Ministère de la santé la coordination de la Coopération, le partenariat et la mobilisation de ressources externes et locales en impliquant l'ensemble des acteurs nationaux de la santé ;</p> <p>3) Assurer le transfert des savoirs et des technologies dans le domaine de la santé tout en renforçant les compétences des ressources techniques nationales.</p>

AGENDA STRATEGIQUE DE L'OMS

L'Agenda stratégique qui guidera les interventions de l'OMS dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération 2008 – 2013 s'appuie sur cinq axes stratégiques. Ces axes permettent de répondre aux principaux défis identifiés au cours de la mise en œuvre de la précédente stratégie de coopération à savoir : **(1)** le renforcement des capacités institutionnelles et les performances des ressources humaines et **(2)** la réorganisation d'un système de santé et d'information sanitaire qui contribue à la réduction de la mortalité et morbidité dues aux maladies transmissibles ou non et de la mortalité maternelle et infantile dans la perspective de l'atteinte des objectifs du Millénaire :

- **le renforcement des capacités institutionnelles et de ressources humaines** : (a) formulation des politiques et stratégies; (b) développement des outils pour un partenariat renforcé entre le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les communautés ; (c) renforcement du système national d'information sanitaire ; (d) promotion de la recherche opérationnelle avec l'analyse des déterminants de la santé.

- **Le renforcement du système de santé et à la fourniture des services de santé de qualité** L'OMS fournira un appui technique multiforme pour engager le pays à œuvrer davantage pour (1) La lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose ; (2) Le renforcement du système de santé ; (3) L'application du Règlement Sanitaire International ; (4) La prise en charge des maladies tropicales négligées; (5) La mise en œuvre des stratégies de prévention et de lutte intégrée contre les facteurs de risque des principales maladies chroniques non transmissibles ; (6) L'analyse de l'importance des handicaps physiques et mentaux et des incapacités dues aux violences et traumatismes.

- **Gestion sanitaire d'urgences et de catastrophe** : L'OMS soutiendra le pays à développer un plan national de gestion des urgences, des catastrophes et la réponse aux épidémies fondé sur :

- L'évaluation initiale et continue des besoins prioritaires de santé permettant d'identifier les besoins sanitaires des populations concernées et d'ajuster la réponse.
- La coordination des actions, entre le Ministère de la santé et les différents départements impliqués dans la gestion des urgences.
- La proactivité et la vigilance ; la satisfaction des besoins en matière de santé devra être basée sur la disponibilité des stocks médicaux d'urgence, la disponibilité de l'eau potable et la nourriture.
- Le renforcement des capacités locales pour la mise en œuvre du plan de contingence de préparation et réponse aux épidémies

- **Améliorations de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent** : Mise en œuvre de la feuille de route sur la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infantile sur la base des plans d'action intégrés des districts sanitaires et en facilitant (a) Le renforcement des capacités des communautés pour la maternité à moindre risque ; (b) Le passage à l'échelle des soins obstétricaux et néonataux ; (c) La rationalisation des efforts pour réduire significativement la mortalité maternelle ; (d) L'application des normes dans l'offre de soins en matière de santé maternelle et néonatale, de planification familiale dans les structures de santé ;

- **Promotion de la santé** : - Création d'un environnement favorable à la santé ciblant surtout les jeunes - Facilitation des initiatives pour le changement des comportements propices à la bonne santé notamment la lutte contre le tabac, l'alcoolisme et les autres stoxicomanies - Plaidoyer pour des activités et campagnes de promotion de la santé.



Construction des infrastructures sanitaires de qualité



Elimination de l'Onchocercose (traitement des gîtes lavaires et TIDC) sur l'île de Bioko



Augmentation de la couverture vaccinale (Premiere Dame du pays en action / equipe OMS en campagne 2008)



Prevention du VIH et soutien nutritionnel en milieu scolaire